Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA). L'ADAPA gère les aide-ménagères à domicile pour les personnes âgées, handicapées ou sortant de l'hôpital.Contactez le 04.74.45.59.60.

Croix Rouge Française, contactez le 04.74.23.39.87.

Ain Domicile Services, contactez le 04.74.73.78.38.

Réalisation d'actes d'aides-soignants : 04.50.41.47.12,ssiad.gex@mutain.com Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) - est un service du Conseil général de l'Ainsitué à Bourg-en-Bresse (0 800 888 445).

**AIRE**: la Plateforme des « **AI**dants et **RE**sources » du Réseau Mnemosis, dans le domaine des maladies neurodégénératives (Alzheimer – Parkinson – Scléroseen plaques) a pour but d'aiderles proches-aidants de personnes malades dans leur parcours de recherche d'informations, pour obtenir les ressourcesnécessaires et adaptées aux besoins des malades.

Bellegarde - Pays de Gex :04 50 20 15 15, https://www.reseau-neuro.fr/Contact

**France Alzheimer** propose des formations pour les aidants familiaux. Tél. 0800 97 20 97 (appel gratuit)

## Les Mairies :

Pays de Gex - Mairie du Pays de Gex

77 Rue de l'Horloge BP 407, 01170 Gex. Tél : <u>04 50 42 63 00</u>

Ferney Voltaire - Mairie de Ferney-Voltaire

Avenue Voltaire - 01210 Ferney-Voltaire. Tél. 04 50 40 71 21;

service.courrier@ferney-voltaire.f

Service social de la Ville de Ferney-Voltaire à la mairie de Ferney-Voltaire

04 50 40 18 60; service.social@ferney-voltaire.fr

Divonne-les-Bains - Mairie de Divonne

73, avenue des Thermes - 01220 Divonne-les-Bains Tél. 04 50 20 03 49 ;04 50 20 47 87 ; contact@divonne.fr

\*\*\*\*

### **AAFI-AFICS**

Association des Anciens Fonctionnaires Internationaux –
Association of Former International Civil Servants
Présidente : Odette FOUDRAL
Palais des Nations, E.2078
(Copyright@AAFI-AFICS, Juin 2023)

# ProcheAidanceFRANCE Département de l'AIN Pays de Gex, Ferney-Voltaire, Divonne



En France, selon les dernières estimations, 15 millions de personnes sont considérées comme aidants familiaux d'une personne âgée, en majorité des femmes. La plupart des aidants familiaux sont les conjoints et près de 20 %, d'autres membres de la famille. Ils jouent un rôle primordial dans l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap ou de personnes malades

Mais concilier sa vie personnelle et professionnelle quand on est aidant familial n'est pas toujours chose facile et cet accompagnement est souvent à l'origine de stress et de fatigue. C'est pourquoi le gouvernement français a mis en œuvre de nombreuses actions à travers la stratégie « Agir pour les aidants » <a href="https://solidarites.gouv.fr/aqir-pour-les-aidants">https://solidarites.gouv.fr/aqir-pour-les-aidants</a>

# Le conseil départemental de l'Ain

Le conseil départemental a différentes missions auprès des personnes âgées : les orienter et les accompagner selon leurs besoins, accorder des aides financières mais aussi autoriser, contrôler et fixer les prix des différents services et hébergements. Le conseil départemental dispose de services dédiés pour accompagner les personnes âgées et proposer des solutions en fonction de leurs besoins :

• orientation vers des points d'information locaux et un réseau de

brotessionnels;

- mise à disposition de la liste des services d'aide à domicile autorisés, des établissements d'hébergement pour personnes âgées<del>,</del> et des accueillants
- évaluation de la perte d'autonomie par l'équipe médico-sociale (conduisant au paiement de l'allocation personalisée d'automonie à domicile) (APA) ;
- selon les situations, accompagnement à la mise en œuvre de solutions ;
- information sur les différentes aides financières et les démarches à réaliser pour obtenir ces aides.

Le **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)** du Pays de Gex accorde une attention particulière aux ainés gexois et propose plusieurs dispositifs :

CLIC du Pays de Gex agglo - Centre Local d'Information et de Coordination de Gérontologique, est un service public de proximité gratuit. Il a pour cible les personnes de 60 ans et plus, les personnes en situation de handicap à partir de 50 ans, les proches aidants, les professionnels intervenant auprès de ces publics. CLIC est un lieu de ressources concernant les questions relatives au vieillissement, et tout ce qui touche la perted'autonomie. De nombreux dispositifs existent, la mission du CLIC est d'orienter les usagers vers ceux-ci en fonction des besoins. Le CLIC agit également après des personnes autonomes, dans le cadre de missions de prévention, avec des conférences et ateliers sur des thèmes qui touchent ces problématiques. L'addresse de CLIC: 135 rue de Genève – 01170 Chevry.

Tél: 04.50.41.04.04; clic@paysdegexagglo.fr, http://www.paysdegexagglo.fr/vos-

demarches:clic-seniors

Pour tous les renseignements n'hésitez pas à contacter CLIC Pays de Gex – tel : 04 50 41 04 04 https://www.paysdegexagglo.fr/9300-bien-vieillir.htm

# La nouvelle stratégie nationale pluriannuelle pour les aidants dès 2023

Elle permettra de poursuivre l'effort pour apporter des réponses en proximité aux aidants des personnes âgées, aux aidants de personnes malades, autour des six prioritésidentifiées et reconnues par les parties prenantes lors de la précédente stratégie pour éviter l'isolement des aidants, faciliter leur quotidien et leur permettre de mieux concilier aide et vie professionnelle. Cette nouvelle stratégie, qui prendra en comptel'ensemble des aidants, sera co-construite de façon étroite avec les associations, et visera notamment à:

- Renforcerle développement de l'offre de répit, tant sur le plan du maillage territorial et de la capacité de réponse, que sur le type de réponses apportées et leur adéquation aux besoins (exemples : relais auprès de la personne aidée dans son domicile, séjour conjoint pour les aidés et les aidants et actions spécifiques d'appui au quotidien pour les aidants). L'expérience de relayage à domicile, engagéeen 2018, se poursuivra quant à ellejusqu'au 31 décembre 2023.
- Reconnaître l'ensemble des aidants : un travail sera engagé sur la définition des proches aidants dans le code de l'action social et des familles, pour mieux inclure les aidants de personnesen situation de handicap et les aidants de personnes malades.

Des soutiens financiers peuvent également être mis en place, comme

- I'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) pour la personne aidée
- L'APA à domicile pour financer une solution de répit
- L'allocation journalière du proche aidant (AJPA)
- Aides fiscales en cas d'hébergement de la personne aidée
   Rémunération en devenant le salarié de la personne aidée
- Ref. https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-

<u>aidants/soutien-financier</u>

Des informations détaillées sur ce sujet peuvent également être obtenues auprès des CIAS/CCAS (cf. page suivante)

Autres références utiles:

• http://www.voixdespatients.fr/mesdroits